EXEMPLE INDICATIF DE PLANIFICATION DES TRAVAUX⁽¹⁾ POUR PASSER D'UNE CONFIGURATION T5 CONFORT EN T5 INTÉGRAL

JOUR 1

Retirer les équipes de votre ancien dressing et désinstaller la baignoire de la salle de bains 2.

Désinstaller un des meubles vasque de la salle de bains 2, réserver.



Protéger les surfaces intérieures exposées aux travaux.

Installer le dispositif de ventilation (bouche d'extraction VMC) de la 3^{ème} salle de bains à partir de la de la bouche d'extraction de la 2^{ème} salle de bains).

l'actuelle salle de bains Poser la cloison dans 2 pour créer les 2 nouvelles pièces d'eau.

Poser les cloisons de douche et les bacs de douche dans les 3 nouvelles pièces d'eau.

JOUR 1

Réaliser les joints autour des plaques de plâtre de la nouvelle cloison de séparation de la pièce d'eau 2 et 3 (1ère passe).



Réaliser les joints autour des plaques de plâtre de la nouvelle cloison de séparation de la pièce d'eau 2 et 3 (2ème passe).

Couper et coller les plinthes sur la nouvelle cloison.



TIM

Réaliser les joints souples acryliques autour des plinthes et huisseries.

JOUR 3

Poncer les joints autour des plaques au papier de verre fin pour égaliser le support.

Peindre les nouvelles cloisons (1ère couche).

Conseil: Pour une facilité de mise en œuvre et éviter les odeurs de solvant chimique, préférez une peinture acrylique.

JOUR 4

Poncer légèrement le support au papier de verre fin pour retirer les aspérités*.

Passer la 2^{ème} couche de peinture sur les cloisons.

Effectuer l'étanchéité type «fermasec**» des surfaces sol et murs autour des 3 nouvelles douches

JOUR 5



Poser la faïence murale dans les 3 nouvelles pièces d'eau.

JOUR 6



Réaliser les ioints de faïence

JOUR 7

Dans la pièce d'eau 4. positionner la vasque et les WC. Dans les pièces d'eau 2 et 3, installer le meuble vasque réservé dans la salle de bains d'origine dans la nouvelle pièce d'eau 3.

Raccorder les arrivées et évacuations d'eau dans les 3 pièces d'eau (emplacements prévus sur plan).



Installer les sècheserviette et les luminaires au-dessus des vasques des nouvelles pièces d'eau.

Procéder aux raccordements électriques (arrivées prévues sur le plan).



















EXEMPLE DE TRANSFORMATION EN T5 INTÉGRAL HOM DYSSÉE





Arrivée électrique pour futur sèche-serviette.



Arrivée électrique pour futur éclairage avec interrupteur.



Arrivées et évacuations d'eau pour futurs vasque, baignoire et WC.

CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER - Siège social 12 place des États-Unis - 92545 MONTROUGE cedex - Société Anonyme au capital de 125 112 255 euros - 380 867 978 R.C.S. Nanterre — TVA intracommunautaire FR 12380867978 - Groupe Crédit Agricole.

(1) Le présent guide de planification des travaux soient réalisés par l'acquéreur disposant de notions de bricolage et/ou par un professionnel du professionne du professionnel d bâtiment. Il reprend les détails des reconfigurations possibles, les étapes à suivre selon la transformation choisie pour agrandir le séjour en suppriment une cloison avec la chambre, ou créer une chambre supplémentaire, ou transformer un dressing en salle de bains, ou encore une salle de bains en deux salles d'eau, et inversement, la planification indicative des travaux et les corps d'état concernés ainsi que les normes en vigueur notamment de sécurité à respecter. Selon le plan initial choisi par le réservataire, (Open, Confort ou Intégral) et la reconfiguration souhaitée, certains équipements et matériels peuvent être à la charge de l'acquéreur tels que vasque, porte-serviettes, cloisons, aménagements de placards, faience murale, équipements de dressing... Ce guide est donné à titre purement indicatif sans aucune garrantie d'exhaustivité du nombre et du contenu des étapes à réaliser, ni des délais d'achèvement ou des résultats obtenus après la reconfiguration. Il constitue un simple outil d'information supplémentaire mais aucunement un outil d'aide à la prise de décision de reconfiguration qui relève de la seule responsabilité de l'acquéreur. (2) Les travaux d'évolutivité portent, selon le choix de la réconfiguration, sur la pose de cloisons ou la réalisation de branchements électriques, sans reprise des sols, et ne portent pas sur la plomberie, l'électricité ou le chauffage de structure. L'acquéreur peut décider de réaliser lui-même et à ses seuls frais ces travaux s'il considère, à sa seule discrétion, qu'ils sont à sa portée. Dans le cas contraire, il lui incombe de les confier à un professionnel du bâtiment. Crédit Agricole Immobilier ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du choix de l'acquéreur de confier ou non la réalisation des travaux à un professionnel ni des travaux en tenue de conformité ou de sécurité. Crédit photos : iStockphoto. Illustrations : Golem Images , Marsatwork. Illustrations non contractuelles dues à une libre interprétation de l'artiste et susceptibles de modifications pour raisons techniques et administratives. Conception : Marsatwork. © Crédit Agricole Immobilier - Septembre 2016. Toute reproduction du contenu de ce support sans autorisation de Crédit Agricole Immobilier est interdite. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.